



AVIS AUX MEMBRES

N^o 2011 – 126

18 novembre 2011

Le point sur la suspension de MF Global Canada Co.

Pour faire suite à ses avis aux membres n^{os} 2011-13, 2011-14 et 2011-22 relativement à MF Global Canada Co, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) souhaite informer ses membres compensateurs qu'elle exercera ses pouvoirs d'application conformément à la Règle A-4 de la CDCC. Plus particulièrement, la CDCC liquidera les positions ouvertes restantes détenues par MF Global Canada Co. Cette mesure est fondée sur des directives du fiduciaire attitré de MF Global Canada Co.

On trouvera les coordonnées du fiduciaire de MF Global Canada Co. dans l'avis aux membres n^o 2011-122 de la CDCC.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cet avis, n'hésitez pas appeler les services aux membres de la CDCC ou à envoyer un courriel à cdccops@cdcc.ca.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower	800, square Victoria
130, rue King ouest, 5 ^{ème} étage	3 ^{ème} étage
Toronto, Ontario	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2463	Tél. : 514-871-3545
Télc. : 416-367-2473	Télc. : 514-871-3530

www.cdcc.ca